

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Adopté

N° CL248

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bergantz, rapporteure et Mme Miller, rapporteure

ARTICLE 12

I. – Au début de la première phrase de l’alinéa 8, substituer aux mots :

« Les I et II de l’article 10 entrent »

les mots :

« L’article 10 entre ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« Ils s’appliquent »

les mots :

« Il s’applique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.